



COUR PÉNALE SPÉCIALE

Communiqué de presse CPS n°110926



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité - Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE

Clôture des débats dans l'affaire dite « Guen »

Aujourd'hui, vendredi 11 septembre 2026, à l'issue des audiences consacrées aux plaidoiries des avocats des Parties civiles et de la Défense et au réquisitoire du Parquet spécial, la Première Section de la Chambre d'assises (« Section d'assises ») a clos les débats dans l'affaire dite « Guen », opposant le Parquet spécial et les Parties civiles aux Accusés François BOYBANDA alias BALERE, Philémon KAHENA alias CB, Dieudonné GOMITOUA, Edmond BEINA et Jean BAHARA.

L'affaire est maintenant mise en délibéré.

La Section d'assises rendra son jugement sur l'action publique le mardi 15 décembre 2026 à 10 heures, dans la salle d'audience de la Cour pénale spéciale.

Pour rappel, les Accusés sont poursuivis pour des faits allégués de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre qui auraient été commis entre février et mars 2014 dans la sous-préfecture de Gadzi, notamment dans les localités de Guen, Djomo et Gadzi.

La Cour pénale spéciale rappelle que, conformément à la loi, les Accusés bénéficient, à ce stade, de la présomption d'innocence.

Fait à Bangui, le 11 septembre 2026.

Unité d'information et de communication de la CPS

La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.